



Cinq ans ferme pour Mamadou Segpa, le YouTubeur radicalisé

Connu sur le Web sous le nom « Mamadou Segpa », il a été condamné à 5 ans de prison pour avoir reçu une vidéo de l'un des terroristes de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Dans une autre vie, Omar écrivait des sketches sur YouTube. Progressivement « drogué » à la propagande djihadiste, jusqu'à être le destinataire d'une vidéo présageant l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray, il a été condamné vendredi à cinq ans de prison. « *On va dire que c'était une radicalisation "cinématographique"* », a déclaré l'Algérien de 20 ans, jugé devant le tribunal correctionnel pour association de malfaiteurs à visée terroriste.

Une fascination progressive

Ce jeune homme sans histoire, qui vivait avec sa mère à Mantes-la-Ville (Yvelines), était dissipé au lycée mais passionné de vidéo. Les milliers de vues des sketches humoristiques qu'il diffusait sur YouTube, « *Mamadou Segpa* », lui rapportaient un peu d'argent. Au fil des épisodes, « *Mamadou* » allait « *au kebab* », « *à l'école* »... Puis, un jour, il s'est mis à regarder des vidéos de l'organisation État islamique (EI), « *par curiosité* », affirme-t-il, pour un épisode intitulé « *Mamadou Segpa rejoint Daech* » (acronyme arabe du groupe djihadiste). « *À force, j'étais fasciné par Daech* », « *par ce genre de grosse production hollywoodienne* », assure-t-il dans le box des prévenus. « *Y a aucune différence entre la cocaïne et les vidéos de Daech, à chaque fois on veut savoir ce qui va se passer* ». « *Drogué* » à la violence des images, il commence « *à avoir le même discours* ».

Un projet de départ en Syrie

La justice lui reproche aussi des velléités de départ en Syrie, des échanges répétés au sein de la « *djihadosphère* » sur internet et le téléchargement de fichiers par dizaines: images d'attentats, conseils sur les techniques de dissimulation... Il s'était abonné « *début 2015* » à plusieurs chaînes en lien avec le djihad sur la messagerie cryptée Telegram et, « *en juillet 2016* », à celle du propagandiste Rachid Kassim, avec lequel il entretenait des conversations nourries.

Le 23 juillet 2016, celui-ci lui avait adressé une vidéo dans laquelle un homme annonçait une « *attaque dévastatrice* » et prêtait allégeance à l'EI, lui demandant de la diffuser. Le 24, la police avait débarqué chez lui pour une perquisition administrative,

et saisi cette vidéo. « *J'étais choqué par ces propos mais j'y croyais pas trop* », assure le prévenu. Par « *peur* », dit-il, il n'en avait pas parlé à la police.

« *Je culpabilise* »

Il avait été interpellé le 25 juillet 2016. Le 26, pendant sa garde à vue, les djihadistes Abdel Malik Petitjean et Adel Kermiche égorgeaient le père Jacques Hamel dans son église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). « *Une policière de la DGSI [renseignement intérieur] me parle d'une prise d'otage dans une église* », se souvient le prévenu, « *elle me dit: "J'espère que c'est pas la personne qui est sur cette vidéo"* ». Et quand les enquêteurs ont identifié formellement Abdel Malik Petitjean, la policière « *m'a fait un signe de la tête* ».

« *Je culpabilise* », assure-t-il aujourd'hui, « *si j'avais dénoncé cette vidéo à la police, peut-être que le prêtre serait encore en vie* ». Il estime ne pas avoir été radicalisé « *religieusement* », mais reconnaît avoir été sensible aux arguments religieux avec lesquels l'EI légitimait sa violence. Attiré par le mirage d'une vie confortable en Syrie, il avait projeté avant son interpellation de s'y installer pour y faire « *des vidéomontages* ».

Vendredi soir, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement assortis d'un suivi socio-judiciaire de cinq ans. En dépit de faits « *d'une gravité évidente* », le tribunal s'est dit « *confiant* » s'agissant de sa « *prise de conscience* ». Le procureur avait demandé sept ans, avec période de sûreté des deux tiers. Son avocate, **Marie Dosé**, a salué une décision « *équilibrée, qui prend en compte sa personnalité et le travail effectué seul en détention* ». ♦